

## **Assurer la continuité des soins et leur cohérence pendant le maintien à domicile**

- Définition d'un projet de soins global (médico-psycho-social).
- Partage par tous les intervenants professionnels du projet de soins
- Et mise en place :
  - Des procédures de transmission au sein de l'équipe prenant en charge la personne malade.
  - D'un système de communication efficient permettant une bonne réactivité.
  - D'un système d'évaluation régulière de la situation du malade, du contexte, et de l'organisation des soins.
  - D'une procédure permettant de gérer les situations de crise.
  - D'un planning et du mode d'intervention des différents intervenants connu par le malade et sa famille.
  - D'une permanence téléphonique : la personne malade et sa famille connaissent et ont la possibilité de joindre 24 H/24 les personnes ressources.